

Revue Tiers : consignes aux auteur(e)s d'articles

Vous avez accepté d'écrire un article pour la revue Tiers et nous nous en réjouissons.

Nous vous adressons ci-dessous :

- un rappel des orientations de la revue
- un certain nombre de consignes.

Elles vous permettront de finaliser votre article selon le format de notre revue.

- **A noter** : Un accompagnement à l'écriture est proposé par le comité de rédaction, aux auteur(e)s qui le souhaitent. Joindre : catherinehay@free.fr

Orientations de la revue Tiers

- La revue a pour objectif d'appréhender les enjeux de la connaissance et de la reconnaissance du métier de médiateur familial.
- Elle offre un espace de recherche et de conceptualisation dans un esprit d'échange, de confrontation et d'affirmation des identités.
- Elle est une émanation de l'Association pour la médiation familiale (APMF), mais reste autonome. L'expression y est libre. Toutes les opinions et tous les débats argumentés peuvent être représentés, dans le respect des personnes et des limites imposées par la loi à la liberté d'expression.
- **A noter** : Voici un lien pour accéder au site de l'APMF (Association pour la médiation familiale) <http://www.apmf.fr> qui vous permettra de prendre connaissance de nos publications.

Consignes de présentation des articles

1. **L'amplitude de l'article est au maximum de 20 000 signes (espaces compris) soit 8 pages.** Ce décompte s'effectue en cliquant sur l'onglet « mots » en bas à gauche qui vous donne accès à la rubrique « statistiques » dans laquelle vous choisirez « Caractères espaces compris », en incluant les notes de bas de page.
2. **La police : Times New Roman, Taille 11, interligne 1,5**
3. **La numérotation** se fait en bas de page.
4. **Le Titre de l'article (sous-titre éventuel) et les nom, prénom de l'auteur** sont indiqués en tête d'article.
5. **Le Titre professionnel** et éventuellement l'**appartenance institutionnelle** sont à faire figurer en note de bas de page (Police 10, Times New Roman)
6. **Indiquer clairement les titres et sous-titres des parties, en utilisant des caractères gras.** Ces derniers sont à placer à gauche en alignement du texte.
7. **Les références bibliographiques**, sont indiquées soit en notes de bas de page soit en bibliographie à la fin de l'article.
8. **Pour la notation des références bibliographiques** suivre les consignes de notations en vigueur, rappelées ci-dessous : Police 10 Times New Roman (10)
 - *Publication imprimée* :

-Notation pour un ouvrage

PRIEUR N. *Petits règlements de comptes en famille*, Albin Michel, France, 2009, page 176
(éventuellement)

-Notation pour un article de revue

GALLI D. « Les effets indésirables du processus d'assimilation de la médiation par le droit », *Informations sociales*, 2012, n° 170, p. 28-34.

- *Publication en ligne :*

Auteur et Titre de la publication, Editeur et date de publication, Disponible sur : <http://www...> [Consulté le ...]

9. Pour les citations, elles sont en italiques :

- **Les citations courtes** (1 ligne maximum) seront mises entre guillemets français « ... » à l'intérieur du texte de l'article.
- **Les citations longues**, (plus d'1 ligne) ne seront pas mises entre guillemets. Elles feront l'objet d'un retrait, côté gauche du texte.
- **En cas de citation longue** que l'auteur de l'article ne souhaite pas utiliser dans sa totalité, **toute suppression de texte** doit être marquée par (...). Un changement ou un ajout de mots doit être signalé en scripte et non en italique.
- **Si vous devez insérer une citation dans une autre citation**, vous utiliserez des guillemets anglais "...". « *ne se sente pas 'l'obligé' de l'un ou de l'autre.* » (Code National de déontologie du médiateur, 2009)